



ÉCOLE SECONDAIRE CATHOLIQUE
NOUVELLE-ALLIANCE
249 rue Anne nord,
Barrie, ON L4N 0B5
Téléphone : 705-737-5260
Télécopieur : 705-737-3121
<http://esna.cscmonavenir.ca/>



Direction : Mme Martyne Laurin

Dir. adj. : Mme Christine Lehouillier

Orienteur : M. Jean Thériault

Plan pour la prévention et l'intervention de l'intimidation/harcèlement à l'ÉSC Nouvelle-Alliance

Document présenté par l'équipe EASE

Version septembre 2018

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Contexte | 3 |
| Analyse des données | 3 |
| Mesure de prévention afin de contrer l'intimidation/harcèlement et favoriser les relations saines | 5 |
| Après des élèves: | 5 |
| Après des parents: | 6 |
| Après du personnel: | 7 |
| Plan de prévention | 9 |
| Suggestion d'ateliers par année d'étude: | 9 |
| 7e année: | 9 |
| 8e année | 9 |
| 9e année | 10 |
| 10e année | 10 |
| 11e année/12e année | 10 |
| Définition de l'intimidation/harcèlement? | 11 |
| Enregistrement de la plainte ou de la dénonciation auprès d'un membre de l'équipe d'intervention. | 14 |
| Annexe A | 17 |
| Annexe B | 19 |
| Annexe C | 20 |

Contexte

Ce plan présente les actions concrètes et la démarche suivie par le personnel de l'école secondaire catholique Nouvelle Alliance lors de situations d'intimidation/harcèlement et afin de développer des relations saines entre les élèves de l'école conformément aux directives administratives et politiques du conseil MonAvenir ainsi qu'aux lois et aux règlements en vigueur.

Analyse des données

Basée sur le sondage du climat scolaire (juin 2017), il est s'avère que:

- La proportion d'élèves se sentant souvent bien à l'école selon les différents descripteurs est de 45%.
- Le malaise (source d'intimidation) vient surtout de l'apparence, les notes ou un défi personnel.
- Environ 59% des élèves disent que l'intimidation ne nuit pas à leur apprentissage.
- L'intimidation se manifeste surtout sous les formes suivantes: verbalement (env. 44%), socialement (env. 34%) et électroniquement (env. 17%).
- Les élèves disent être témoin d'intimidation surtout sous les formes suivantes : verbalement (env. 48%), socialement (env. 45%) et électroniquement (env. 28%).
- Les élèves ne croient pas que les enseignants essaient d'arrêter l'intimidation pour différentes raisons (toutes à 20% ou moins).
- Les lieux où se produisent des situations d'intimidation sont surtout dans les couloirs, (23%), la cafétéria (16%), vestiaires et zones des casiers (14%), toilettes (14%), zones hors de l'école (15%) électroniquement (18%).
- Les élèves disent savoir comment dénoncer les actes d'intimidation (81%).
- Les élèves disent signaler les actes d'intimidation à un enseignant (69%) ou un ami (64%).
- Environ 35% des élèves disent ne pas être satisfaits des mesures prises pour empêcher l'intimidation/harcèlement à l'école.
- Les pistes de solutions les plus populaires chez les élèves sont:
 - Donner aux élèves de l'information sur l'intimidation/harcèlement (51%)
 - Indiquer aux élèves comment procéder pour signaler des actes d'intimidation/harcèlement (51%)
 - Donner une formation aux enseignants (43%)
 - Tenir des discussions en groupe classe (41%)
 - Visionner des films sur le sujet (43%)
 - Faire un projet de classe ou d'école (34%)

- Faire participer les élèves à la prévention de l'intimidation/harcèlement (32%)

Mesure de prévention afin de contrer l'intimidation/harcèlement et favoriser les relations saines

Auprès des élèves:

- Le code de vie de l'école est remis aux élèves en début d'année et est expliqué par les enseignants en salle de classe lors du premier jour d'école en plus d'une rencontre par niveau avec la direction.
- Une supervision adéquate des élèves est assurée en tout temps.
- Sondage aux deux ans sur le climat scolaire par le conseil.
- Promotion des activités lors de la semaine de sensibilisation et de prévention de l'intimidation et du harcèlement à l'école.
- Ateliers de gestion du stress aux élèves de 7e année.
- Ateliers sur les habiletés sociales, les rumeurs sociales, l'intimidation/harcèlement et sur l'utilisation des médias-sociaux (p.ex. envoi de photos intimes - loi C13) par la police communautaire aux élèves de 7e année.
- Participation à des ateliers par des organismes communautaires pour différents niveaux selon les problématiques observées par le personnel de l'école et les intervenants communautaires et du conseil.
- Accès à des services communautaires à l'école sur une base régulière:
 - Elizabeth de NewPath et Renée de La Clé, seraient très heureuse de venir te rencontrer et jaser avec toi.
 - La Clé – Renée Felker – Consultations/soutien direct en santé mentale / Triple P – rfelker@lacle.ca - 705 725-9755
 - NewPath – Prévention et outreach – Agence Lead (Jeunes / famille) soutien La Clé – CEO Elizabeth McKeeman - emckeeman@newpath.ca - 705-733-2654, poste 2302
 - Kinarc – Travailleuse sociale - 705 726-8861
 - Simcoe Public Health – Infirmières communautaires – simcoemuskohealth.org.

- Simcoe Police – barriepolice.ca
- Affiches pour la prévention de l'intimidation/harcèlement et les relations saines faites par les élèves de l'école.
- Distribution de pamphlets et de signets pour promouvoir les services de support auprès des élèves pour améliorer leur bien-être.
- Présentation du plan de prévention et d'intervention de l'intimidation/harcèlement aux élèves de l'école.
- Promotion une fois par mois par le biais de différentes activités (p. ex concours de chandail, concours de macarons, concours d'affiches,...).
- Sondage auprès des élèves pour des activités qu'ils aimeraient vivre à l'école.

Auprès des parents:

- Analyse des résultats du sondage du climat scolaires avec l'équipe EASE pour en ressortir les problématiques et chercher des solutions et stratégies afin de prévenir les problématiques ressorties par le sondage. L'équipe EASE (Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles) est une équipe constituée de parents, d'élèves, de membres du personnel et de la communauté afin de promouvoir un climat inclusif, sécuritaire et accueillant à l'école.
- Lors des soirées de bulletins, la police communautaire aura un kiosque pour les différentes présentations faites auprès des élèves de l'école (p.ex.: sur les habiletés sociales, les rumeurs sociales, l'intimidation/harcèlement et sur l'utilisation des médias-sociaux (p.ex. envoi de photos intimes - loi C13).
- Accès à des services communautaires à l'école sur une base régulière:
 - La Clé – Renée Felker – Consultations/soutien direct en santé mentale / Triple P – rfelker@lacle.ca - 705 725-9755
 - NewPath – Prévention et outreach – Agence Lead (Jeunes / famille) soutien La Clé – CEO Elizabeth McKeeman - emckeeman@newpath.ca - 705-733-2654, poste 2302
 - Kinarc – Travailleuse sociale - 705 726-8861.
 - Simcoe Public Health – Infirmières communautaires – simcoemuskokahealth.org.
 - Simcoe Police – barriepolice.ca
- Le code de vie est communiqué aux parents (inclu dans l'agenda de l'élève) et est disponible sur le site Web de l'école, .

- La collaboration école-maison est fortement encouragée ainsi que la communication et la collaboration entre les parents, le personnel, les intervenants des services du conseil et communautaires.
- Distribution de pamphlets pour promouvoir les services de support auprès des parents et familles pour donner de l'information concernant l'intimidation/harcèlement et promouvoir la santé mental et le bien-être des enfants.
- Lors des soirées et rencontres de parents, mettre une table d'information pour les parents.
- Promotion de stratégies et d'information auprès des parents en ce qui a trait à l'intimidation/harcèlement et les relations saines par l'inclusion de messages dans le communiqué du mois.

Auprès du personnel:

- Analyse des résultats du sondage du climat scolaires avec l'équipe EASE pour en ressortir les problématiques et chercher des solutions et stratégies afin de prévenir les problématiques ressorties par le sondage. L'équipe EASE (Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles) est une équipe constituée de parents, d'élèves, de membres du personnel et de la communauté afin de promouvoir un climat inclusif, sécuritaire et accueillant à l'école.
- Capsules de formation au personnel de l'école lors des réunions et formation systémique ou à l'externe afin de bâtir la capacité du personnel à reconnaître les différentes situations et savoir comment agir.
- Sensibilisation et rappels en salle de classe de stratégies pour prévenir et réagir lors - de situations d'intimidation et de harcèlement.
- Enquête et documentation des situations d'intimidation/harcèlement sur le logiciel "Le Profileur". Ajouter les gestes positifs pour être récompensés au cours de l'année ("Coup de coeur" lors des Méritas).
- Communication des situations à l'équipe-école afin d'assurer un suivi des mesures mises en place.
- Révision du plan d'intervention par l'équipe EASE annuellement.
- Présentation du plan de prévention et d'intervention de l'intimidation/harcèlement au personnel de l'école.
- Rendre le plan disponible sur le site Web de l'école.

- Activités lors de la semaine de sensibilisation à l'intimidation au mois de novembre (exemples de plans de leçons en annexe)

Plan de prévention

Lors de la semaine de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation en novembre, pour chaque année d'étude, les élèves doivent vivre un minimum d'une activité en lien avec la prévention de l'intimidation (provenant de la banque d'activité du conseil ou élaborer leur propre activité en lien avec un cours, par exemple, enseignement religieux, français, anglais, santé,...).

Des activités de construction identitaire sont encouragées en salle de classe afin de faire connaître aux élèves des référents culturels, catholiques et francophones.

Note: Les ateliers sont sujets à changement en fonction des besoins particuliers du groupe d'âge ciblé.

Suggestion d'ateliers par année d'étude:

7e année:

- Un kiosque sur l'intimidation par la policière communautaire lors de la soirée d'accueil des 7e année.
- Camp d'intégration et activités au camp d'intégration (Voir Pascale Turcotte)
- Ateliers sur la rumeurs sociales, les habiletés sociales, intimidation/agressions relationnelles.
- Ateliers par la police communautaire
 - Loi C13 (éducation et prévention à propos du partage de photos intimes)
 - Trafic humains
 - Intimidation

8e année

- Ateliers par la police communautaire
 - Intimidation/Médias sociaux
- FESFO - ateliers sur les relations entre les garçons et les filles

9e année

- Ateliers par la police communautaire
 - Trafic humains
 - Intimidation
- COPA - Leadership
- FESFO - ateliers sur les relations entre les garçons et les filles

10e année

- COPA - Leadership
- Ateliers par la police communautaire
 - Drogues et armes

11e année/12e année

- Ateliers par la police communautaire
 - Loi C13 (éducation et prévention à propos du partage de photos intimes)
 - Trafic humains
 - Drogues et armes
 - Soirée de graduation, comment se protéger?
- MADD - Abus de l'alcool au volant et le cannabis

Définition de l'intimidation/harcèlement?

Extrait de la NPP144 du MÉO (site <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/need.html>):

*L'intimidation est typiquement un comportement **répété** et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation.*

L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

L'intimidation peut prendre plusieurs formes. Elle peut être :

physique – coups, bousculades, vols ou bris d'effets personnels;

verbale – insultes, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes;

sociale – exclusion de personnes d'un groupe, rumeurs ou ragots;

écrite – écriture de mots ou de symboles blessants ou offensants;

électronique (communément appelée cyberintimidation) – propagation de rumeurs et de commentaires blessants par courriel, téléphone cellulaire (p.ex., messagerie textuelle) et sur des sites Web de médias sociaux.

C'est une communication électronique qui :

vise à vexer, menacer ou embarrasser une autre personne;

fait appel au courriel, aux téléphones cellulaires, à la messagerie textuelle et aux sites Web de médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, exclure socialement ou nuire aux réputations et amitiés;

inclut des rebuffades et des insultes, et qui peut également donner lieu à la propagation de rumeurs, au partage de renseignements, photos ou vidéos confidentiels, ou à la menace de faire du mal à quelqu'un;

est toujours agressive et blessante.

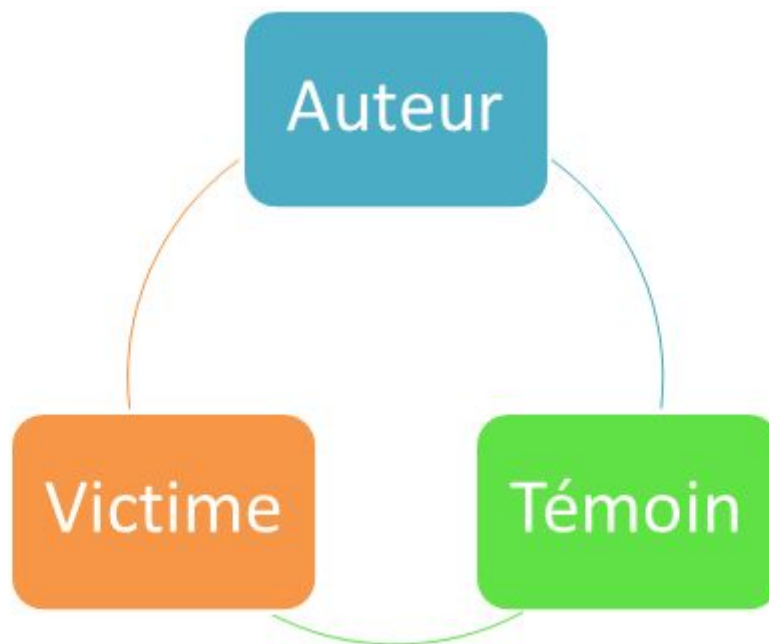


Figure 1 : Le cycle de l'intimidation

Le cycle décrivant l'intimidation et la relation entre les témoins, la victime et l'auteur n'est pas quelque chose de statique et change dans le temps. Une victime peut se retrouver auteur d'un acte d'intimidation en réponse à un événement, de même qu'un témoin. Il est donc primordiale d'agir en prévention pour que les élèves puissent reconnaître une situation d'intimidation et puissent y répondre avec des stratégies appropriées. Ce diagramme montre l'importance des témoins dans des situations d'intimidation et d'harcèlement comme acteur positif et engagé afin d'intervenir pacifiquement en disant à l'auteur d'arrêter ou en demandant simplement à la victime si elle se sent bien, si elle a besoin de support.

En cas d'incidents liés à de l'intimidation/harcèlement, les élèves qui portent plainte ou qui dénoncent ne sont pas identifiés auprès de ou des auteurs et des autres témoins des actes d'intimidation ou harcèlement tout au long du processus.

Lorsque des situations d'intimidation/harcèlement sont soupçonnées, il est recommandé aux victimes de **prendre en note les actes, les paroles, la date, l'heure et le nom de témoins** possibles et de les rapporter à un adulte de confiance à l'école et à son parent. Nous recommandons aux parents de nous aviser promptement afin de travailler en prévention.

Il est aussi important de savoir qu'il est possible de rapporter une situation d'intimidation en la rapportant directement à la police de Barrie. C'est alors la police de Barrie qui fera l'enquête et le suivi de la situation.

(<https://www.barriepolice.ca/community-services-unit-school-liaison-officers#report-a-bully>).

Lorsque des situations d'intimidation se produisent sur les réseaux sociaux ou par écrit, nous recommandons aux victimes de prendre en photo le message/photo ou de transférer le courriel à un adulte de confiance à l'école et à son parent le plus rapidement possible. Si un élève est suspecté d'émettre des commentaires intimidants sur les réseaux sociaux par le biais d'un appareil électronique, celui-ci sera confisqué et les parents seront contactés. Selon la gravité des cas, la police de Barrie pourrait être impliquée.

En cas de plainte pour intimidation/harcèlement, une évaluation de la plainte est faite par l'équipe de l'école afin de voir si la démarche sera appliquée.

Enregistrement de la plainte ou de la dénonciation auprès d'un membre de l'équipe d'intervention.

Ceci est une procédure générale et sera adaptée pour la spécificité de chaque situation rapportée.

1. Rencontre avec la personne intimidée pour recueillir les données
 - i. qui (intimidateur, témoins),
 - ii. où (endroit),
 - iii. quand (date, heure, période de la journée),
 - iv. contexte (ce qui a été fait, dit avant, pendant et après),
 - v. fréquence,
 - vi. rassurer l'élève pour sa sécurité et son bien-être,
 - vii. expliquer la prochaine étape (**rencontre de l'équipe de sentinelles/EED**),
 - viii. offrir du soutien selon les besoins de l'élève,
 - ix. aviser les parents de la situation,
 - x. si nécessaire, aviser la travailleuse sociale.
2. Rencontre avec les témoins (en tout temps de la rencontre, garder l'anonymat des sources d'information autres témoins et victime)
 - i. recueillir les faits,
 - ii. expliquer le rôle du témoin dans une situation d'intimidation, partager des stratégies,
 - iii. offrir du soutien selon les besoins de l'élève,
 - iv. aviser les parents de la situation,
 - v. si nécessaire, aviser la travailleuse sociale.
3. Rencontre avec l'intimidateur (en tout temps de la rencontre, garder l'anonymat des sources d'information (témoins et victime)
 - i. recueillir les faits
 - ii. informer l'élève de la situation d'intimidation (définir ce qu'est l'intimidation)

- iii. offrir du soutien selon les besoins de l'élève (voir le problème derrière le geste)
- iv. référer à la travailleuse sociale si nécessaire
- v. expliquer que tous les élèves doivent se sentir en sécurité dans l'école et accueillis, revoir les règles du code de conduite.
- vi. Développer l'empathie envers la victime
- vii. expliquer la prochaine étape **(rencontre de l'équipe de sentinelles/EED)**
- viii. expliquer les conséquences si la situation se reproduit
- ix. Aviser les parents de la situation

Note: En absence de refus de médiation de la victime par l'élève ou ses parents (si mineur), le refus sera documenté et le processus suspendu selon la nature et la gravité de la situation. En cas de refus par l'intimidateur ou ses parents (si moins de 18 ans), la sanction pour intimidation (suspension) pourrait être appliquée sans passer par le processus de médiation selon la nature et la gravité de la situation.

Lorsque la direction le juge nécessaire, dans le cas d'intimidation/harcèlement ou propos injurieux à l'égard d'un ou des élèves ou du personnel de l'école ou de violence physique ou de menace verbale explicite, l'élève peut se voir mis en retrait à l'interne pour une journée et suspendu pour un à trois jours consécutivement pour une première plainte.

4. rencontre de médiation:
 - a. rencontre préalable avec la victime et l'adulte pour la soutenir et l'aider à réaffirmer ses attentes clairement face à l'intimidateur
 - b. rencontre face à face entre la victime et l'intimidateur
 - c. s'assurer de l'empathie des deux parties en tout temps (sinon, interruption de la médiation)
 - d. S'assurer que l'intimidateur puisse rephraser les attentes de la personne intimidée et s'engage à respecter les attentes.
5. Suivi de la situation dans les jours suivants pour voir si la situation se reproduit, inviter l'élève à parler à un adulte de l'équipe si la situation continue.
6. Si la situation se reproduit, les sanctions* suivantes seront appliquées à l'intimidateur:

- a. médiation (dépôt de la plainte initiale) pour toutes les années d'étude
- b. 1^{re} récidive (avec la démarche de médiation):
 - i. retrait à l'interne pour une demie journée pour les élèves de 7^e et 8^e année
 - ii. retrait à l'interne pour une journée pour les élèves de 9 à 12^e année
- c. 2^e récidive:
 - i. retrait à l'interne pour une journée pour les élèves de 7^e et 8^e année
 - ii. retrait à l'interne d'une journée pour les élèves de 9^e à 12^e année suivi d'une suspension de 1 à 3 jours.
 - iii. L'élève doit revenir accompagné de ses parents et réintégrer les classes suite à une rencontre élève/parent/équipe école.
- d. 3^e récidive:
 - i. retrait à l'interne d'une journée suivi d'une suspension d'un à trois jours pour les élèves de 7^e et 8^e année.
 - ii. retrait à l'interne d'une journée suivi d'une suspension de cinq jours pour les élèves de 9^e à 12^e année. Suite à son retour à l'école, un contrat de comportement est établi avec l'élève, les parents et l'équipe de l'école. Le contrat de comportement décrit clairement le comportement attendu et les conséquences appliquées à chaque fois que les attentes ne sont pas atteintes et ceci pouvant aller jusqu'au renvoi de l'élève de l'école..

***Prendre note que les sanctions sont établies par l'équipe-école et peuvent varier en fonction de la nature et de la sévérité de la situation ainsi que des facteurs en lien avec le profil de chaque élève.**

Annexe A

Ressources

<https://www.stopbullying.gov/kids/webisodes/index.html>

<http://www.actionwork.com/antibullyingweek/>

Plans de leçons:

Au mois de novembre, les écoles élémentaires et secondaires du CSC MonAvenir souligneront la *Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention*.

Voici les liens qui mènent aux leçons par année scolaire:

[Leçons pour maternelle/jardin/1re année](#)

[Leçons pour 2e et 3e année](#)

[Leçons pour 4e, 5e et 6e année](#)

[Leçons pour 7e et 8e année](#)

[Leçons pour 9e et 10e année](#)

[Leçons pour 11e année](#)

[Leçons pour 12e année](#)

Annexe B



Annexe C

Politiques, directives administratives, lois et règlements (liste non exhaustive)

La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive lancée en 2009 par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO, 2009)

Cadre de Leadership en Ontario (CLO), Guide à l'intention des leaders scolaires et des leaders du système pour la mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario

<https://education-leadership-ontario.ca/media/resource/CLO.pdf>

Diriger pour favoriser la santé mentale à l'école », Équipe d'Appui pour la santé mentale dans les écoles

La Loi sur l'éducation à la partie XIII, Comportement, Mesures disciplinaires et Sécurité, article 300.0

Notes politiques

- Note Politique/Programmes no 9 : [Déclaration des cas d'enfants ayant besoin de protection](#)
- Note Politique/Programmes no 120 : [Signalement des incidents violents au ministère de l'Éducation](#)
- Note Politique/Programmes no 123 : [Bonne arrivée à l'école](#)
- Note Politique/Programmes no 128 : [Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires](#)
- Note Politique/Programmes no 141 : [Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme](#)
- Note Politique/Programmes no 142 : [Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'un renvoi](#)
- Note Politique/Programmes no 144 : [Prévention de l'intimidation et intervention](#)
- Note Politique/Programmes no 145 : [Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves](#)

Règlements :

- Suspension et renvoi des élèves : [Règlement de l'Ontario 472/07, Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves](#)

- Réaction aux activités et comportements : [Règlement de l'Ontario 472/07, Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves](#)

Initiatives promulguées par le MEO :

- [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire](#)
- [Vers une discipline progressive sans préjugés à l'école : Guide de ressources à l'usage des leaders scolaires et des leaders du système](#)
- Incidents : rapports et réactions – [Ressource à l'intention des employés des conseils scolaires](#)
- Incidents : rapports et réactions – [Ressource à l'intention des enseignants suppléants](#)
- Incidents : rapports et réactions – [Ressource à l'intention des conducteurs d'autobus scolaires](#)
- [Vidéo de formation](#) à l'intention du personnel scolaire concernant les rapports et les réactions en cas d'incidents à l'école
- [Plan type de prévention et d'intervention en matière d'intimidation](#)
- [Prévention de l'intimidation – Faits et outils à l'intention des écoles](#), par le Réseau pour la promotion de relations saines et l'élimination de la violence (PREVNet)
- [Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention](#)

Directives administratives et politiques du CSC MonAvenir (liste non exhaustive) :

- [ADM.4 – Équité, éducation inclusive et des écoles accueillantes](#)
- [ADM.1.0 – Santé et sécurité](#)
- [ADM.3.1 – Prévention de la violence](#)
- [ADM.4.1 – Écoles accueillantes](#)
- [ADM.4.2 – Équité et éducation inclusive](#)
- [ELV.7.1 – Code de conduite](#)
- ELV.7.2 – Interventions physiques
- ELV.7.2.1 – Autorisation de restreindre physiquement – Interventions programmées
- ELV.7.2.2 – Rapport d'incident qui a nécessité une restriction physique
- [ELV.7.3 – Intimidation et intervention](#)
- [ELV.7.4 – Discipline progressive](#)
- ELV.9 – Mesures disciplinaires, suspension et renvoi d'un élève ELV.9.1 – Suspension par la direction en vertu de l'article 306 ◦ELV.9.1.1 – Démarche portant sur les activités pouvant donner lieu à une suspension

- ELV.9.2 – Suspension, enquête et renvoi possible par la direction en vertu de l'article 310
- ELV.9.3 – Les droits des victimes
- ELV.9.4 – Signalement des incidents violents ◦
- ELV.9.5 – Suspension pour manquement au devoir et opposition à l'autorité
 - ELV.9.5.1 – Démarche portant sur les activités pouvant donner lieu à une suspension
- [PSE.2.1 – Inclusion](#)